

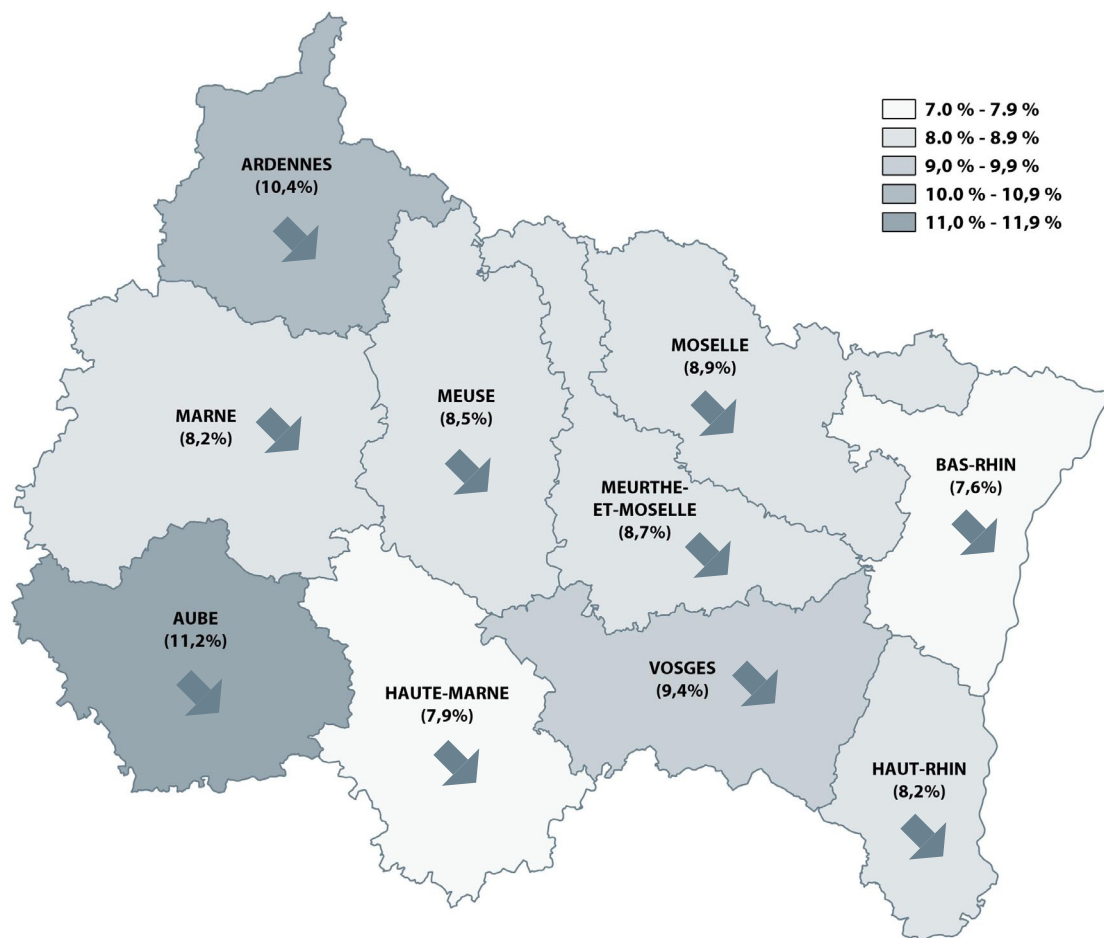
4^{ÈME} TRIMESTRE 2017

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Dans le Grand Est, le **taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2017 s'établit à 8,6 %, en baisse de 0,8 point par rapport au trimestre précédent**. Le taux est identique à celui de la France métropolitaine qui s'établit aussi à 8,6 %, et qui est inférieur de 0,7 point par rapport au trimestre précédent. Selon les départements, le taux de chômage varie de 7,6 % à 11,2 %. Le taux le plus bas est enregistré dans le Bas-Rhin avec 7,6 % et est inférieur de 1,0 point au taux national. Le taux le plus élevé est constaté dans l'Aube avec 11,2 %. Par rapport au trimestre précédent, le taux de chômage baisse dans tous les départements de la région. La baisse varie de -0,9 point (dans l'Aube, en Moselle, dans le Haut-Rhin et les Vosges) à -0,5 point en Haute-Marne.

En évolution annuelle, le taux régional baisse de 1,3 point pour atteindre 8,6 %. La baisse est de 1,6 point dans les Ardennes et l'Aube, de 1,5 point dans le Haut-Rhin, de 1,4 point dans les Vosges, de 1,3 point dans la Marne et la Moselle, de 1,2 point en Haute-Marne, de 1,1 point en Meurthe-et-Moselle et Meuse et de 1,0 point dans le Bas-Rhin.

Taux de chômage par département



Évolution trimestrielle du taux de chômage par département

	2016 T4	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4	Évol. trim. (en point)	Évol. annuelle (en point)
Ardennes	12,0	11,5	11,2	11,2	10,4	-0,8	-1,6
Aube	12,8	12,3	11,9	12,1	11,2	-0,9	-1,6
Marne	9,5	9,0	8,9	9,0	8,2	-0,8	-1,3
Haute-Marne	9,1	8,6	8,4	8,4	7,9	-0,5	-1,2
Meurthe-et-Moselle	9,8	9,5	9,3	9,5	8,7	-0,8	-1,1
Meuse	9,6	9,2	9,0	9,1	8,5	-0,6	-1,1
Moselle	10,2	9,8	9,7	9,8	8,9	-0,9	-1,3
Bas-Rhin	8,6	8,3	8,1	8,3	7,6	-0,7	-1,0
Haut-Rhin	9,7	9,3	9,0	9,1	8,2	-0,9	-1,5
Vosges	10,8	10,3	10,2	10,3	9,4	-0,9	-1,4
Grand Est	9,9	9,5	9,3	9,4	8,6	-0,8	-1,3
France métropolitaine	9,7	9,3	9,1	9,3	8,6	-0,7	-1,1

AVERTISSEMENT : Les séries de taux de chômage localisés associées à la publication des résultats du 4^{ème} trimestre 2013 ont été révisées. D'une part, le nombre de chômeurs est revu à la baisse au niveau national après la rénovation du questionnaire de l'enquête Emploi ; ce qui a une incidence comparable sur les taux de chômage estimés au niveau local. D'autre part, la méthode d'estimation des taux de chômage localisés a été améliorée sur différents points (passage de l'emploi au lieu de travail à l'emploi au lieu de résidence, information sur les travailleurs frontaliers, etc...). A partir d'avril 2014, les nouvelles séries de taux de chômage régionaux et départementaux ont été réétalonnées, l'impact des changements de méthode ayant été neutralisé, elles sont cohérentes sur l'ensemble de la période d'estimation.

TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉ

PAR DÉPARTEMENT ET PAR ZONE D'EMPLOI

4^{ÈME} TRIMESTRE 2017

TAUX DE CHÔMAGE PAR ZONE D'EMPLOI	2016 T4	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4	Évolution trim. (en point)	Évolution an. (en point)
Charleville-Mézières	12,8	12,1	11,8	11,9	10,9	-1,0	-1,9
Troyes	12,8	12,2	12,0	12,1	11,1	-1,0	-1,7
Châlons-en-Champagne	8,5	8,1	8,0	8,0	7,3	-0,7	-1,2
Épernay	7,3	7,1	6,9	7,0	6,7	-0,3	-0,6
Reims	10,5	10,0	9,9	10,0	9,1	-0,9	-1,4
Chaumont-Langres	7,3	6,9	6,7	6,6	6,4	-0,2	-0,9
Vitry-le-François/Saint-Dizier	11,2	10,5	10,4	10,6	9,8	-0,8	-1,4
Longwy	10,0	9,6	9,4	9,7	8,6	-1,1	-1,4
Lunéville	11,5	11,1	11,0	11,1	10,2	-0,9	-1,3
Nancy	9,3	9,0	8,9	9,0	8,3	-0,7	-1,0
Bar-le-Duc	8,1	7,8	7,7	7,7	7,0	-0,7	-1,1
Commercy	10,8	10,4	10,0	10,0	9,5	-0,5	-1,3
Verdun	10,7	10,4	10,2	10,4	9,4	-1,0	-1,3
Metz	9,9	9,5	9,4	9,5	8,6	-0,9	-1,3
Forbach	13,3	12,8	12,6	12,7	11,5	-1,2	-1,8
Sarrebourog	7,7	7,4	7,3	7,2	6,7	-0,5	-1,0
Sarreguemines	9,7	9,3	9,0	9,2	8,4	-0,8	-1,3
Thionville	9,7	9,3	9,2	9,4	8,4	-1,0	-1,3
Épinal	10,9	10,5	10,4	10,2	9,7	-0,5	-1,2
Remiremont	10,0	9,5	9,5	9,4	8,6	-0,8	-1,4
Saint-Dié-des-Vosges	13,2	12,9	12,4	12,3	11,8	-0,5	-1,4
Neufchâteau	9,1	8,8	8,6	8,4	7,9	-0,5	-1,2
Haguenau	7,2	6,8	6,7	6,8	6,1	-0,7	-1,1
Molsheim-Obernai	6,5	6,3	6,2	6,2	5,6	-0,6	-0,9
Saverne	7,2	6,9	6,6	6,4	6,1	-0,3	-1,1
Sélestat	7,8	7,4	7,2	7,2	6,6	-0,6	-1,2
Strasbourg	10,1	9,8	9,6	9,9	9,1	-0,8	-1,0
Wissembourg	5,9	5,7	5,5	5,6	5,3	-0,3	-0,6
Colmar	7,9	7,7	7,5	7,4	6,9	-0,5	-1,0
Mulhouse	11,2	10,7	10,4	10,5	9,5	-1,0	-1,7
Saint-Louis	7,6	7,3	7,1	7,2	6,5	-0,7	-1,1
Grand Est	9,9	9,5	9,3	9,4	8,6	-0,8	-1,3
France métropolitaine	9,7	9,3	9,1	9,3	8,6	-0,7	-1,1

BAISSE GÉNÉRALISÉE DANS LES ZONES D'EMPLOI

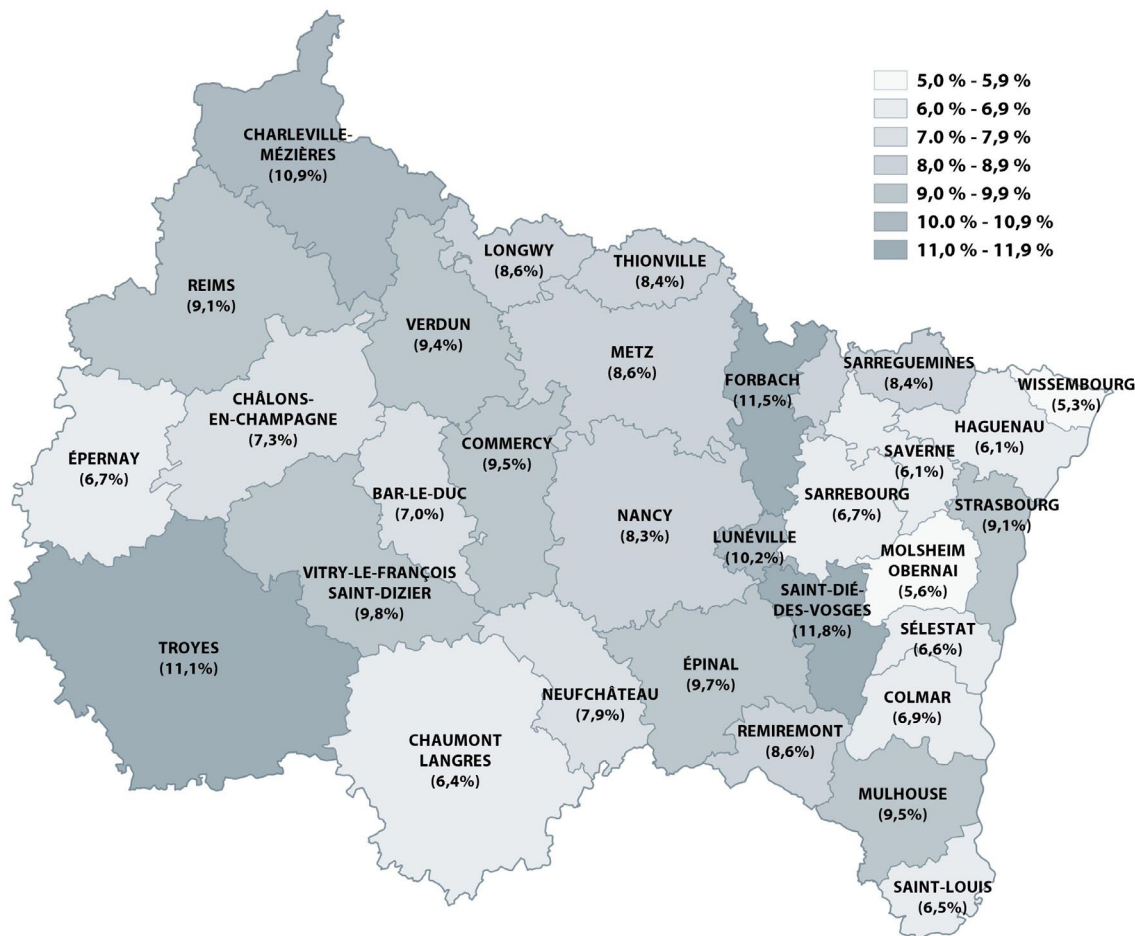
Le taux de chômage baisse ce trimestre dans toutes les zones d'emploi. Il varie de 5,3 % (zone d'emploi de Wissembourg, -0,3 point ce trimestre) à 11,8 % (zone d'emploi de Saint-Dié-des-Vosges, -0,5 point sur le trimestre).

Le taux reste inférieur aux taux régional et national dans seize zones d'emploi, soit le même nombre par rapport au précédent trimestre.

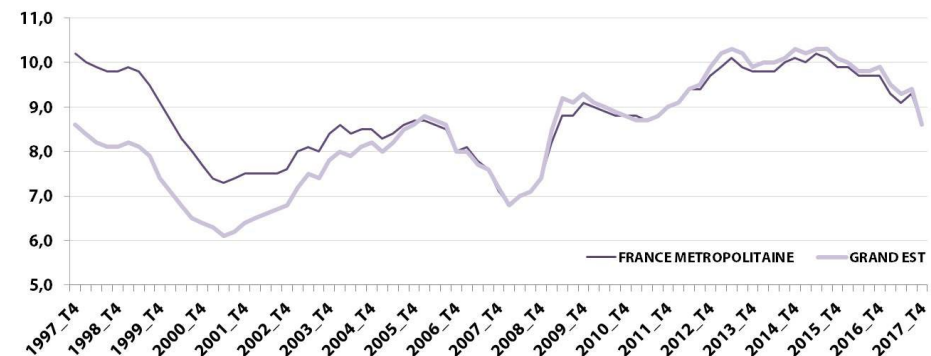
Sur un an, le taux de chômage enregistre une baisse dans toutes les zones d'emploi.

La baisse varie de -1,9 point dans la zone d'emploi de Charleville-Mézières à -0,6 point dans celles d'Épernay et de Wissembourg.

TAUX DE CHÔMAGE PAR ZONE D'EMPLOI (SUITE)



ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE SUR 20 ANS



ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR RÉGION

Par rapport aux autres régions françaises, Le Grand Est occupe le 6^{ème} rang dans l'ordre décroissant au 4^{ème} trimestre 2017, un rang inchangé par rapport au trimestre précédent. Elle fait ainsi partie des 6 régions ayant un taux supérieur ou égal au taux national.

La région Hauts-De-France a le taux le plus élevé (11,1 %). Les Pays de la Loire ont le taux le plus faible (7,3 %).

Rang	Région	2017 T4
1	HAUTS DE FRANCE	11,1
2	OCCITANIE	10,5
3	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	10,4
4	CORSE	9,6
5	NORMANDIE	8,9
6	GRAND EST	8,6
	FRANCE MÉTROPOLITAINE	8,6
7	NOUVELLE-AQUITAINE	8,4
8	CENTRE - VAL DE LOIRE	8,3
9	ILE-DE-FRANCE	7,7
10	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	7,6
10	AUVERGNE - RHONE-ALPES	7,6
11	BRETAGNE	7,4
12	PAYS DE LA LOIRE	7,3

Directrice de la publication : Danièle GIUGANTI.

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est - 6 rue Gustave Adolphe Hirn - 67000 Strasbourg.
Service Études Statistiques et Évaluation - Résultats avril 2018 - ISSN 2556-630X.